Commission de régulation de l'énergie

Délibération du 27 mars 2012 portant vérification de la conformité du barème proposé par Enerest au 1er avril 2012 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 23 décembre 2011

NOR : *CREE1208811V*

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCETTE, président, Olivier CHALLAN BELVAL, Frédéric GONAND, Jean-Christophe LE DUIGOU et Michel THIOLLIERE, commissaires.

Conformément au décret no 2009-1603 du 18 décembre 2009 relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par Enerest, le 9 mars 2012, d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique et à souscription au 1er avril 2012. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

1. Barème proposé par Enerest

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 1er janvier 2012, cette proposition répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement d'Enerest depuis cette date, estimée par le fournisseur à – 0,084 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

2. Observations de la CRE

L'arrêté du 23 décembre 2011 fixe la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement d'Enerest, qui a exercé son éligibilité.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 1er janvier 2012 et le 1er avril 2012 correspond à une baisse de – 0,084 c€/kWh.

3. Conclusion

La CRE constate que le barème proposé par Enerest est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 23 décembre 2011.

La présente délibération sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 mars 2012.

Pour la Commission de régulation de l'énergie :
Le président,
P. DE LADOUCETTE

ANNEXE

TARIFS DE VENTE DU GAZ NATUREL D'ÉNEREST
APPLICABLES AU 1er AVRIL 2012 (HORS TVA ET HORS CTA)

Strasbourg

TARIFS	PRIX
Tarif A	
Abonnement mensuel en €	4,43
Prix du kWh en c€/kWh	9,383
Tarif B	
Abonnement mensuel en €	4,43
Prix du kWh en c€/kWh	8,603
Tarif C	
Abonnement mensuel en €	1,46
Prix du kWh en c€/kWh	6,461

TARIFS	PRIX
Tarif C+	
Abonnement mensuel en €	14,04
Prix du kWh en c€/kWh	5,111
Tarif B2I	
Abonnement mensuel en €	17,01
Prix du kWh en c€/kWh	4,961
Tarif B2S	
Abonnement mensuel en €	75,32
Prix du kWh d'hiver en c€/kWh	4,902
Réduction du prix d'hiver en c€/kWh > 1GWh/an	– 0,100
Prix du kWh d'été en c€/kWh	4,342
Réduction du prix d'été en c€/kWh > 1GWh/an	– 0,100
Tarif TEL	
Abonnement mensuel en €	775,86
Prix du kWh d'hiver en c€/kWh	5,059
Prix du kWh d'été en c€/kWh	4,309

Communes de Kilstett, Still, Stutzheim

TARIFS	PRIX
Tarif A	
Abonnement mensuel en €	4,63
Prix du kWh en c€/kWh	9,223
Tarif B	
Abonnement mensuel en €	4,63
Prix du kWh en c€/kWh	8,443
Tarif C	
Abonnement mensuel en €	1,66
Prix du kWh en c€/kWh	6,301
Tarif C+	
Abonnement mensuel en €	12,54
Prix du kWh en c€/kWh	5,405
Tarif B2I	
Abonnement mensuel en €	15,51
Prix du kWh en c€/kWh	5,255
Tarif B2S	
Abonnement mensuel en €	105,65
Prix du kWh d'hiver en c€/kWh	5,054
Réduction du prix d'hiver en c€/kWh > 1GWh/an	– 0,100
Prix du kWh d'été en c€/kWh	4,494
Réduction du prix d'été en c€/kWh > 1GWh/an	– 0,100

TARIFS DE VENTE DU GAZ NATUREL D'ÉNEREST À SOUSCRIPTION APPLICABLES AU 1er AVRIL 2012 (HORS TVA)

Tarifs TEP harmonisés transport

ABONNEMENT €/an	PRIX de base €/MWh	PRIME FIXE annuelle inter-saison €/MWh/j	PRIME FIXE annuelle hiver €/MWh/h	PRIME FIXE annuelle été €/MkW/h	PRIX intersaison majoration €/MWh	PRIX hiver majoration €/MWh)	PRIX été majoration €/MWh)
8 035,61	20,40	379,10	515,90	250,70	27,82	28,04	27,64

Tarif Trinôme

SAISON	APPLICATION d'une majoration complémentaire €/MWh
Eté	23,39
Hiver	22,56